



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

22.11.2024

**Titre du projet du marché:**

Ville de Fribourg - Requalification de la rue de l'Hôpital

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

**ID du projet:**

#6711

**N° de la publication SIMAP:**

#6711-01

**Date de publication SIMAP:**

21.11.2024

**Adjudicateur:**

Ville de Fribourg, Service d'urbanisme et d'architecture, Secteur projets urbains, Rue Joseph-Piller 7, 1700 Fribourg

**Organisateur:**

Ville de Fribourg, Service d'urbanisme et d'architecture, Secteur projets urbains, Rue Joseph-Piller 7, 1700 Fribourg, M. Arnaud Dafflon, [arnaud.dafflon@ville-fr.ch](mailto:arnaud.dafflon@ville-fr.ch)

**Inscription:**

Aucune

**Visite:**

Aucune

**Questions:**

09/12/2024 via SIMAP.ch

**Rendu documents:**

16/01/2025 à 11h30. Le cachet postal ne fait pas foi. Le candidat doit déposer son dossier d'appel d'offres sous forme papier, en un exemplaire et au format électronique

sur une clé USB.

**Rendu maquette:**

Aucune.

**Type de procédure:**

Procédure ouverte , soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

**Genre de prestations / type de mandats:**

Groupement de mandataires comprenant un architecte-paysagiste et/ou un architecte-urbaniste, un ingénieur civil et un ingénieur en mobilité.

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Mandat pour les études et les travaux de requalification de la rue de l'Hôpital à Fribourg, conformément aux phases SIA 31 à 53. En revanche, l'ingénieur mobilité/trafic participera au mandat en tant que membre à part entière de la communauté de mandataires jusqu'à la phase SIA 33.

**Communauté de mandataires:**

Obligatoire pour couvrir les qualifications demandées.

**Sous-traitance:**

Non admise.

**Mandataires préimpliqués:**

Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés.

**Comité d'évaluation ou Jury:**

Membres :

- M. SLONGO Enrico, Architecte de Ville de Fribourg,
- M. ARNAUD Hugues, Chef du Secteur projets urbains, Service UA,
- Mme JORDAN Esther, Cheffe du Secteur ponts et chaussées, Service GCEE
- M. BRUSSARD Antoine, Chef du Secteur mobilité, Service police locale et mobilité.
- M. OPAN Erdjan, Chef de Projet, Opan,
- Mme GAUTHIEZ Laure, Cheffe de projet, Opan,

**Conditions de participation:**

- Remplir les critères de qualifications fixés,
- Signer l'engagement sur l'honneur,

**Critères d'aptitude:**

Aucun

**Critères d'adjudication / de sélection:**

1. Compréhension de la problématique - pondération 30%,
  - 1.1 Problématique générale - pondération 15%,
  - 1.2 Prise en compte du développement durable - pondération 15%,

2. Organisation du candidat - pondération 20%,

2.1 Avantages de la candidature du soumissionnaire - pondération 10%,

2.2 Organigramme - pondération 5%,

2.3 Qualification - pondération 5%,

3. Références du candidat - pondération 20%

4. Offre d'honoraires - pondération 30%

Le barème des notes va de 0 à 5. Le critère 4. du prix est noté selon la méthode T2 du Guide romand des marchés publics.

**Indemnités / prix:**

Aucune.

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

## Manques de l'appel d'offres:

- La pondération et la méthode de notation du prix ne permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. Avec la méthode T2 et sans prise en compte des heures, une pondération de maximum 25% aurait été appropriée.
- Contacté par l'OMPr, l'organisateur n'a pas souhaité modifier le poids du prix dans son offre.

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr se réjouit également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

## Évaluation de l'OMPr:



---

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes